

Hommes pris en charge pour cancer de la prostate actif en 2015

1. Méthodes de calcul des indicateurs

- Source : SNIIRAM, cartographie des patients et des dépenses (http://www.ameli.fr/fileadmin/user_upload/documents/cnamts_rapport_charges_produits_2018.pdf).
- Champ : Régime Général + Sections Locales Mutualistes, sauf en ce qui concerne la mortalité (Régime Général strict) pour les effectifs et les taux ; les dépenses sont extrapolées à tous les régimes et calées sur l'ONDAM (Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie).
- Méthode : algorithme de définition de la pathologie : Hommes ayant une ALD (Affection de Longue Durée) avec codes CIM-10 de cancer de la prostate (y compris les formes in situ) avec date de début au cours des années n à n-1, et/ou hommes hospitalisés pour cancer de la prostate au cours des années n à n-1 (diagnostic principal (DP) ou diagnostic relié (DR)), et/ou hommes âgés de 40 ans et plus, ayant reçu au moins 3 délivrances au cours des années n à n-1 de traitement anti-androgénique. Le cancer actif prime sur le cancer sous surveillance (voir la fiche correspondante). Toutefois, les hommes identifiés comme ayant un cancer de la prostate dans le PMSI-MCO au cours des années n à n-1, et repérés uniquement par une hospitalisation pour « examen de contrôle après traitement d'une tumeur maligne » (Z08 en DP ou DR), ont été reclassés dans le groupe surveillance s'ils n'ont pas eu au cours des années n à n-1 de séance de radiothérapie (Z51.0) et/ou de chimiothérapie (Z51.1). Un traitement par thérapie ciblée (spécifique des cellules cancéreuses) ou un séjour pour métastase au cours des années n à n-1 conduit à reclasser le patient dans le groupe de cancer actif.
- Les taux standardisés permettent de neutraliser les différences dues à des variables influençant le phénomène étudié, telles que l'âge et le sexe, afin d'autoriser la comparaison de ces taux entre eux (pour plus d'informations : http://www.pifo.uvsq.fr/epideao/esp/chap_2/standardisation.html). Les standardisations sont réalisées sur la structure d'âge et sexe des estimations de population de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) au 1er janvier 2016.
- Les effectifs sont arrondis à la centaine.

2. Effectifs, caractéristiques et taux

En 2015, on dénombre 161 800 hommes pris en charge pour cancer de la prostate actif. Les âges moyen et médian sont respectivement de 74 ans et 73 ans. La part des hommes âgés de plus de 75 ans est de 47%. Dans l'ensemble, 84% des hommes sont prises en charge pour ALD en rapport avec le cancer de la prostate. Le taux brut pour le Régime Général et les Sections Locales Mutualistes est de 6,12‰ hommes (le dénominateur correspondant aux 26 452 300 hommes ayant bénéficié de soins remboursés au moins une fois dans l'année). Standardisé sur la structure de la population INSEE, il est de 3,04‰ hommes. Parmi les hommes de moins de 60 ans bénéficiant de la Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMUc), 0,13‰ sont pris en charge pour cancer de la prostate actif, contre 0,3‰ de la population générale de même âge (taux standardisés : 0,26‰ contre 0,33‰).

**Tableau 1. Effectifs et taux bruts
 des hommes pris en charge pour cancer de la prostate actif par classe d'âge en 2015**

	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Hommes							
Effectif	< 100	< 100	4 400	25 500	55 800	76 000	161 800
Taux brut	0‰	0‰	0,64‰	8,04‰	22,63‰	41,29‰	6,12‰
Femmes							
Effectif	0	0	0	0	0	0	0
Taux brut	0‰	0‰	0‰	0‰	0‰	0‰	0‰
Total⁽¹⁾							
Effectif	< 100	< 100	4 400	25 500	55 800	76 000	161 800
Taux brut	0‰	0‰	0,3‰	3,66‰	10,28‰	15,28‰	2,83‰

Source : SNIIRAM / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

⁽¹⁾ Le dénominateur comprend l'ensemble de la population (hommes et femmes) afin de rendre possible des comparaisons de taux entre les indicateurs

**Tableau 2. Effectifs, taux bruts et standardisés
 des hommes pris en charge pour cancer de la prostate actif par région en 2015**

	Hommes			Femmes			Total ⁽²⁾		
	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé
Auvergne-Rhône-Alpes	19 400	6,00‰	6,15‰	0	0‰	0‰	19 400	2,79‰	2,91‰
Bourgogne-Franche-Comté	7 500	6,86‰	6,22‰	0	0‰	0‰	7 500	3,17‰	2,90‰
Bretagne	7 500	6,06‰	6,13‰	0	0‰	0‰	7 500	2,80‰	2,75‰
Centre-Val de Loire	7 500	7,37‰	6,78‰	0	0‰	0‰	7 500	3,41‰	3,19‰
Corse	600	5,27‰	4,40‰	0	0‰	0‰	600	2,44‰	2,11‰
Grand Est	13 500	6,28‰	6,22‰	0	0‰	0‰	13 500	2,92‰	2,89‰
Guadeloupe	2 300	13,97‰	14,52‰	0	0‰	0‰	2 300	6,06‰	6,89‰
Guyane	300	3,99‰	9,40‰	0	0‰	0‰	300	1,80‰	4,84‰
Hauts-de-France	13 600	5,52‰	6,60‰	0	0‰	0‰	13 600	2,60‰	2,99‰
Ile-de-France	25 500	5,09‰	6,05‰	0	0‰	0‰	25 500	2,37‰	2,88‰
Martinique	2 100	14,63‰	12,99‰	0	0‰	0‰	2 100	6,29‰	5,97‰
Mayotte	< 100	2,14‰	6,26‰	0	0‰	0‰	< 100	0,97‰	3,46‰
Normandie	8 500	6,43‰	6,48‰	0	0‰	0‰	8 500	3,00‰	2,98‰
Nouvelle Aquitaine	16 000	7,32‰	6,54‰	0	0‰	0‰	16 000	3,35‰	3,02‰
Occitanie	13 600	6,07‰	5,72‰	0	0‰	0‰	13 600	2,80‰	2,69‰
Pays de la Loire	9 300	6,33‰	6,66‰	0	0‰	0‰	9 300	2,95‰	3,08‰
Provence-Alpes-Côte d'Azur	12 800	6,20‰	5,41‰	0	0‰	0‰	12 800	2,84‰	2,55‰
Réunion	1 300	3,47‰	6,08‰	0	0‰	0‰	1 300	1,63‰	2,86‰

Source : SNIIRAM / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

⁽²⁾ Le dénominateur comprend l'ensemble de la population (hommes et femmes) afin de rendre possible des comparaisons de taux entre les indicateurs

3. Mortalité quelle que soit la cause

**Tableau 3. Effectifs et taux bruts
 des hommes pris en charge pour cancer de la prostate actif décédés par classe d'âge en 2015**

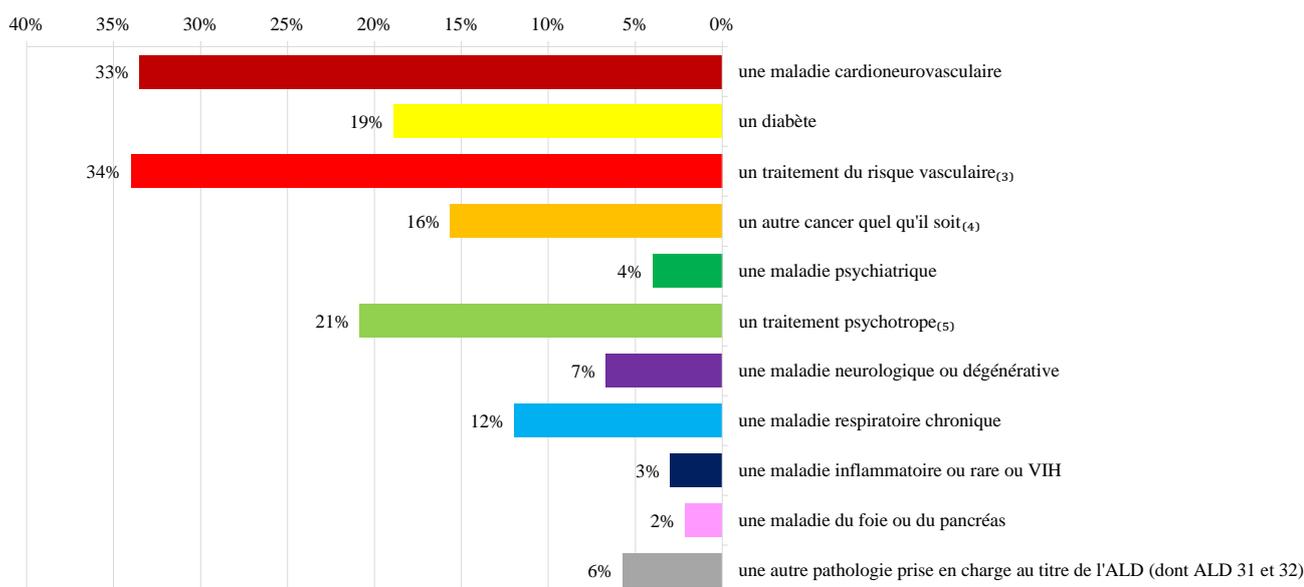
	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Effectif décédé	< 100	< 100	< 100	600	1 800	7 600	10 000
Effectif total	0	0	4 100	21 600	46 400	63 800	135 800
Taux brut	-	-	1,77%	2,64%	3,91%	11,90%	7,39%

Source : SNIIRAM / Régime Général (hors Sections Locales Mutualistes)

Les âges moyen et médian au décès des hommes pris en charge pour cancer de la prostate actif sont respectivement de 81 ans et de 82 ans.

4. Polypathologie et traitements

Graphique 1. Parmi les hommes pris en charge pour cancer de la prostate actif, pourcentage de personnes avec au moins...



Source : SNIIRAM / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

Note : une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

⁽³⁾ Hors personnes identifiées comme ayant une maladie coronarienne, un accident vasculaire cérébral ou une insuffisance cardiaque - ni aigus ni chroniques -, ou artériopathie oblitérante des membres inférieurs, ou insuffisance rénale chronique terminale traitée, ou diabète

⁽⁴⁾ Des imprécisions du codage des séjours (entre cancer primitif et métastase sur un autre organe) peuvent conduire à une surestimation de ce pourcentage

⁽⁵⁾ Hors personnes identifiées comme ayant une maladie psychiatrique

5. Dépenses pour l'Assurance Maladie

Sur les 158 milliards d'euros de dépenses tous régimes confondus, 1 128 millions d'euros (0,7%) sont attribués à la prise en charge pour cancer de la prostate actif :

- 691 millions d'euros pour les soins de ville
- 418 millions d'euros pour les dépenses hospitalières
- 20 millions d'euros pour les prestations en espèces (indemnités journalières maladie, AT/MP, maternité et invalidité).

La dépense annuelle moyenne remboursée est estimée à 5 880 euros par personne (Régime Général + Sections Locales Mutualistes).

6. Evolutions entre 2013 et 2015

a. Evolution des effectifs et taux entre 2013 et 2015

Entre 2013 et 2015, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des effectifs des hommes pris en charge pour cancer de la prostate actif est de 0,37%. L'évolution brute de la prévalence chez les hommes entre 2013 et 2015 est nulle. Après standardisation sur la structure de la population INSEE, les résultats ne sont pas modifiés.

b. Evolution des dépenses entre 2013 et 2015

Entre 2013 et 2015, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des dépenses attribuables au cancer de la prostate actif est de 9,95%. L'évolution de la dépense annuelle moyenne remboursée par personne est de +9,9%.